



L'ACTUALITÉ

ACTIVITÉ DES ENTREPRISES : LE PRÉSIDENT DE LA CAPEB FAIT LE POINT DEVANT LA PRESSE

Au cours d'une conférence de presse ce 15 octobre, le Président Repon a dressé un état des lieux de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et des mesures que la CAPEB préconise.

Dès l'été, les entreprises artisanales du bâtiment avaient repris le cours de leur activité qui a profité d'un effet rattrapage important. En septembre, l'Insee constatait une poursuite de cette tendance positive mais relevait aussi l'amorce d'un nouveau repli, tout au moins dans les prévisions des chefs d'entreprise, plus nombreux à envisager une diminution de leur activité d'ici la fin de l'année. Ainsi, les carnets de commandes qui avaient gonflé cet été retrouvent aujourd'hui des niveaux plus modestes.

La crise sanitaire a fait prendre conscience aux Pouvoirs publics du maillon essentiel que représentent les petites entreprises dans le tissu économique et social du pays et c'est précisément pour cette raison qu'elles ont pu bénéficier de dispositifs de soutien inédits.

La pérennité des TPE reste un souci gouvernemental, comme en témoignent les dernières dispositions prises en leur faveur : négociation du Ministre de l'Économie avec les banques pour garantir des taux de remboursement des PGE favorables, relèvement du montant des marchés publics pouvant être passés de gré à gré à 70 000 €, rappel au respect des délais de paiement, relance du fonds de solidarité, prolongation des mesures d'urgences, notamment.

Le volet rénovation énergétique du Plan de Relance pourrait contribuer à redynamiser l'activité des entreprises artisanales du bâtiment.

Mais, la CAPEB n'a cessé de le répéter, il ne suffit pas d'afficher des milliards dans des mesures pour que la machine économique redémarre. Le Gouvernement fait indéniablement des efforts pour encourager l'utilisation de MaPrimeRénov mais les nouvelles modalités d'accès à

cette aide aux travaux restent complexes et peu lisibles. En outre, cette aide est encore largement méconnue des particuliers. D'après une enquête réalisée par SeLoger en partenariat avec OpinionWay, 64 % des acquéreurs n'ont jamais entendu parler de MaPrimeRénov'.

Surtout, le dispositif RGE, auquel est adossé cette prime, a lui-aussi

besoin d'être simplifié et clarifié urgemment afin que les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment cessent de s'en désengager. Nous continuons à plaider inlassablement pour un accompagnement des entreprises dans la constitution des dossiers par des développeurs dédiés, mais également pour la mise en place des audits « au coup par coup » permettant aux entreprises non RGE qui réalisent peu de chantiers de rénovation énergétique de faire néanmoins bénéficier leurs clients de la prime MPR et des certificats d'économies d'énergie. Sur ces deux points, la CAPEB a obtenu un accord de principe de la Ministre du Logement. Elle devrait être associée à la rédaction du décret qui permettra de lancer cette

expérimentation qui devrait couvrir l'ensemble du territoire jusqu'à la fin du quinquennat.

Au-delà du seul segment de la rénovation énergétique, la CAPEB plaide pour l'application du taux réduit de TVA pour l'ensemble des travaux de rénovation. Cette mesure claire, universelle et simple permettrait d'encourager les Français – qui ont très largement garni leurs bas de laine – à investir dans le confort de leur logement. Pour l'heure, le Ministre de l'Économie n'est pas favorable à cette idée qui chemine cependant, notamment chez les économistes. Nous maintenons le cap !

Il faut créer les conditions d'une activité saine et durable. Or, nous sommes encore loin du compte.



ÉCONOMIE

LA CNAE TIRE LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE

La Commission Nationale des Affaires Économiques s'est réunie ce mardi en visioconférence.

Toute l'équipe des élus de la CNAE avait choisi de laisser les délégués s'exprimer largement sur la manière dont les entreprises ont vécu le confinement, les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement, l'action de la CAPEB pendant cette période.

Les débats ont mis en évidence les difficultés de traduction des décisions nationales localement, en particulier par les cabinets comptables et les banques. Il apparaît que le remboursement des PGE reste un sujet d'inquiétude pour les entreprises.

La CNAE a également examiné la crise sanitaire sous l'angle du comportement des clients, leur acceptation à recevoir une entreprise chez eux et à mettre en œuvre des gestes barrières, leur tendance grandissante à acheter en ligne, etc. Les délégués ont noté une impatience nouvelle des clients et des retards de paiement importants de la part de la maîtrise d'œuvre. Il a ensuite été question du comportement des fournisseurs (qui ont parfois demandé des paiements immédiats), de l'approvisionnement (qui a clairement posé des difficultés d'organisation des chantiers car les délais ont été très allongés) et du rôle de l'assurance-crédit souvent peu favorable pendant cette période.

Les délégués ont, par ailleurs, mis en évidence les difficultés de recrutement des entreprises.

« On peut mettre tout l'argent du monde pour relancer les chantiers, si on n'a pas la main-d'œuvre pour les mener à bien, rien ne pourra se faire ».

Sabine Basili

La CNAE est revenue également sur les surcoûts générés par les mesures de prévention à mettre en œuvre sur les chantiers et qui plombent la rentabilité des entreprises. Cette question a été largement portée par la CAPEB auprès de l'État et des parlementaires.

L'incidence de la crise sanitaire sur le comportement commercial des entreprises a ensuite été pointée. Les entreprises n'ont pas développé de nouvelles offres mais se sont adaptées, sachant que la crise a favorisé la proximité. Sur ce point, un rappel

a été fait concernant l'offre Facilpass et les travaux en cours pour développer une offre sur l'isolation pour contrer les offres à 1 €. Concluant cette première partie, Sabine Basili a souligné que la crise a renforcé le rôle de la CAPEB et a mis en lumière la nécessité de continuer à travailler pour améliorer la gestion de l'entreprise avec des outils adaptés.

Le Président confédéral est ensuite intervenu pour évoquer les principaux axes de lobbying de la CAPEB vis-à-vis des Pouvoirs publics, pour expliquer le désamour des artisans par rapport au RGE, l'intérêt d'un élargissement du taux réduit de TVA à tous les travaux de rénovation, les marges de progrès de Pôle Emploi pour aider les entreprises à trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin, la possibilité de massifier les travaux en s'appuyant sur le "pointillisme" de l'artisanat du bâtiment, notamment.

L'après-midi a été consacrée à l'impact du Covid sur l'économie et aux dispositions du Plan de relance qui répondent en partie aux demandes de la CAPEB. Qu'il s'agisse de fiscalité ou de financement des entreprises. Un focus a ensuite été proposé sur l'évolution du dispositif RGE, les actions menées par la CAPEB concernant les travaux accompagnés et les grilles d'audit notamment ainsi que les points qu'elle surveille tout particulièrement (risques d'abus et de dérives liés aux coups de pouce CEE, multiplication de plateformes commerciales). Un point a également été fait sur les nouveaux barème MaPrimeRénov.

La CNAE a ensuite évoqué les pistes de relance de l'activité par les marchés publics (rénovation des bâtiments publics et réhabilitation lourde de logements sociaux) et par les offres globales en marchés publics ou privés (HLM, offre complète d'APEL, projet Renostandard, Architectes).

Enfin, pour conclure, la CNAE a relevé que la crise avait conduit les entreprises à s'adapter, à modifier leur fonctionnement, à prendre soin de leurs salariés, à rester au service de leurs clients et, ce faisant, les a rapprochées de la RSE. S'inscrire dans la démarche « Artisans Engagés, Entreprise Responsable », gratuite et volontaire, peut ainsi être une bonne façon de rebondir en étant plus attractif pour les clients, les équipes, les repreneurs et les jeunes.

→ UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR AIDER LES TPE À RÉNOVER LEURS LOCAUX SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE

Depuis le 1^{er} octobre, les TPE et les PME bénéficient d'un nouveau crédit d'impôt pour faire réaliser la rénovation énergétique de leurs locaux.



Ce crédit d'impôt exceptionnel est destiné aux TPE et des PME, de tous les secteurs d'activité, soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, propriétaires ou locataires de leurs locaux, qui engagent des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments qu'il s'agisse de bureaux, commerces, entrepôts...

Le crédit d'impôt correspondra à 30 % du montant des travaux éligibles (Isolation des combles ou de toitures, murs, toitures terrasses, chauffe-eau solaire collectif, PAC, chaudière biomasse collective, ventilation mécanique, raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid, systèmes de régulation/programmation du chauffage et de la ventilation) avec un plafond de 25 000 € par entreprise.

Pour être pris en considération, les devis devront être datés et signés après le 1^{er} octobre.

Les travaux devront être réalisés par un professionnel RGE.

Le crédit d'impôt sera cumulable avec les autres aides existantes à la rénovation énergétique et notamment les certificats d'économies d'énergie.

RÉSEAU

RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA CNFA

Les restrictions sanitaires ont empêché la CNFA de se tenir en présentiel à la Confédération comme cela était prévu. Cécile Beaudonnat a donc accueilli les Présidentes des CDFA et CRFA en visio le 7 octobre, une formule inédite pour la Commission depuis 40 ans.

En ouvrant cette réunion, Cécile Beaudonnat a évidemment évoqué la crise sanitaire puis a indiqué que la CNFA s'associait à l'opération Octobre rose et qu'un don a d'ailleurs été effectué au profit de l'institut Curie.

Le premier sujet abordé par la Commission cette année portait sur l'entrepreneuriat au féminin.

Cécile Beaudonnat a rappelé que, suite à la publication de deux études sur l'entrepreneuriat au féminin, la CAPEB a décidé de s'intéresser désormais à l'ensemble des femmes de l'artisanat du bâtiment. L'assemblée générale a voté une révision des statuts pour changer le nom et l'objet des CNFA, CDFA et CRFA. Ces évolutions statutaires ont été présentées et doivent maintenant être déclinées localement. Le Président confédéral est ensuite intervenu devant les participant(e)s et les a félicité(e)s pour leur engagement dans les travaux qui ont conduit au changement de nom et de périmètre de la CNFA. Il a évoqué l'activité des entreprises et insisté sur la nécessité de

reconquérir la confiance des particuliers en les assurant que les artisans du bâtiment respectent bien les gestes barrières.

Le Président confédéral a évoqué les groupes de travail en cours pour réfléchir à la structuration des CAPEB régionales et à l'organisation du Réseau, et donc aussi de la confédération, a conclu en rappelant que l'objectif premier de chacun à la CAPEB devait être de voir comment rendre le meilleur service à l'artisan. Au final, il s'agit de nourrir le sentiment de faire partie d'un collectif, d'une communauté, ce qui rejoint le slogan de la CAPEB : Plus forts. Ensemble.

« Ce qui est vraiment bon, c'est de se battre avec persuasion, embrasser la vie et vivre avec passion ».
Charlie Chaplin, cité par Cécile Beaudonnat en introduction de cette CNFA.

À la suite, Noémie Pineau, formatrice sur les techniques de gestion du temps et d'organisation du travail auprès des apprenants



et des entreprises, est intervenue pour présenter les atouts de la carte mentale, le "mind mapping", dont l'objectif est de mieux structurer ses idées.

Un tour des garanties facultatives mais très importantes a été fait au travers une série d'exemples de situations susceptibles de survenir dans l'entreprise, sur les chantiers, chez les clients, etc.

Pour finir, la Présidente de la CNFA et son équipe de conseillères ont abordé la question des comportements addictifs de certains salariés sous la forme d'un quizz visant à balayer les idées reçues et permettant de rappeler ce que les employeurs peuvent faire pour les prévenir.

→ LES NOUVELLES DU RÉSEAU

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA SEINE MARITIME

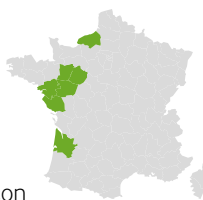
Paul-Henri Huvey, artisan maçon à Maniquerville, près de Fécamp, a été élu président de la CAPEB de la Seine-Maritime lors du Conseil d'Administration du 22 septembre dernier. Il succède en cours de mandat à Eric Mollien, démissionnaire du fait de son élection à la présidence de la CAPEB Normandie le 28 juillet dernier, mais qui reste administrateur de la CAPEB de la Seine-Maritime.

UNE FEMME POUR PRÉSIDER LA CAPEB GIRONDE

La CAPEB Gironde a une nouvelle présidente depuis le 5 octobre 2020. Il s'agit d'Astrid Chambaraud, peintre installée à Flours. Nous lui présentons tous nos encouragements syndicaux.

UN DÉPART EN RETRAITE EN PAYS-DE-LA-LOIRE

Après 34 années passées au service de la CAPEB, Thierry Lanfant a quitté le Secrétariat général de la CAPEB Pays-de-la-Loire qu'il occupait ces dernières années et où il est remplacé par Bruno Leclerc. Alors qu'il était architecte, il avait préféré s'investir syndicalement auprès des artisans du bâtiment au sein de la CAPEB, où l'humain est toujours au cœur des préoccupations. Nous le remercions chaleureusement, tant pour sa légendaire courtoisie que pour son attachement à la recherche du consensus, et lui souhaitons une très heureuse retraite !



SOCIAL

→ C'EST LA SEMAINE DE LA SANTÉ AUDITIVE !

La santé auditive est une précaution particulièrement indispensable dans les métiers du bâtiment qui sont, pour la plupart, fréquemment soumis à un surcroît de décibels.

C'est d'ailleurs pour sensibiliser les professionnels et les aider à choisir les bonnes protections que la CAPEB avait signé un partenariat avec Cotral, leader mondial dans la fabrication de protecteurs auditifs sur-mesure. Une offre est réservée aux adhérents de la CAPEB.

En outre, la crise sanitaire a amené Cotral à prendre des dispositions pour sécuriser totalement les prises d'empreintes. Rappelons également que l'IRIS-ST a publié un mémo sur le bruit qui explicite ses effets sur la santé et ses répercussions sur le travail.

Le mémo rappelle la réglementation et les seuils d'exposition tolérés dédiés à cette problématique [et que vous pouvez télécharger ici](#).



C'est donc la bonne semaine pour rappeler aux entreprises tout l'intérêt de proposer à leurs salariés des protections auditives de qualité et personnalisées dans le cadre du partenariat signé avec COTRAL.

En savoir plus sur **ARTUR**



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ VISITE D'UN CFA

Lors de sa rencontre avec Jean-Christophe Repon le 10 septembre dernier, le député européen Yannick Jadot avait fait part de son intérêt pour l'apprentissage aux métiers du bâtiment et avait souhaité visiter un CFA en compagnie du Président de la CAPEB. Ce déplacement en CFA a eu lieu cette semaine à Rueil Malmaison dans un établissement emblématique sur plan des notions environnementales et de développement durable.



■ CNAE

Le Président confédéral est intervenu devant les délégués de la CNAE pour évoquer les principaux sujets d'actualité qu'il porte auprès des parlementaires et du Gouvernement et en particulier auprès du Ministère du Logement.

■ PARITARISME

Le Président de la CAPEB, accompagné de la 1^{ère} vice-présidente Corine Postel et de Gilles Chatras, vice-président en charge de la formation et du réseau, a poursuivi ses rencontres bilatérales avec les organisations de salariés afin de faire le tour des questions sociales et de formation en cours. Cette semaine, ces entretiens ont eu lieu avec la CFE-CGC.



■ FILIÈRE BÂTIMENT

Le Président Repon avait cette semaine une série de rendez-vous qui étaient autant de prise de contact avec des partenaires ou des organismes de filière. Il a ainsi rencontré le Président de Qualifelec, celui du CSTB dont il est nouvellement administrateur ainsi que les responsables de GRDF.

■ PRESSE

Jean-Christophe Repon est intervenu mercredi soir sur LCI dans l'émission 24H PUJADAS sur les difficultés de recrutement qui se trouvent aujourd'hui être au même niveau qu'au mois de mars. [Retrouvez également ici l'intervention du Président Repon](#) (à partir de 34:01).

■ UCF

Jean-Christophe Repon participait au Conseil d'administration de l'UCF qui se tenait en visioconférence ce jeudi 15 octobre. Ce Conseil a fixé les modalités de la rétrocession aux entreprises des cotisations de la 74^{ème} campagne décidée lors de sa réunion de septembre dernier. Ainsi, au cours du dernier trimestre 2020, les entreprises récupéreront 100 % du montant de leurs cotisations versées au titre de la 74^{ème} campagne. Ce même Conseil a par ailleurs évoqué la baisse des taux de cotisations applicables pour la 76^{ème} campagne. Ces taux devraient passer de 0,74 % à 0,68 % pour le gros œuvre et les TP et de 0,15 % à 0,13 % pour le second œuvre. Le même jour se tenait l'assemblée générale de l'UCF qui a examiné les rapports d'activité, les comptes et le bilan annuel de la carte BTP.

■ PARTENARIAT

Le Président de la CAPEB, accompagné de Jean-Claude Rancurel, Président de l'UNA CPC, a signé mercredi un accord de partenariat avec Perge.



■ U2P

Le Conseil National de l'U2P de ce jeudi a évoqué les nouvelles mesures de restrictions destinées à ralentir l'épidémie, les concertations avec le Gouvernement concernant le Plan de relance et l'agenda social, la négociation paritaire sur la santé au travail qui a donné lieu à une réunion le 9 octobre ainsi que la dernière rencontre entre le Président de l'U2P et celui du COET MOF.

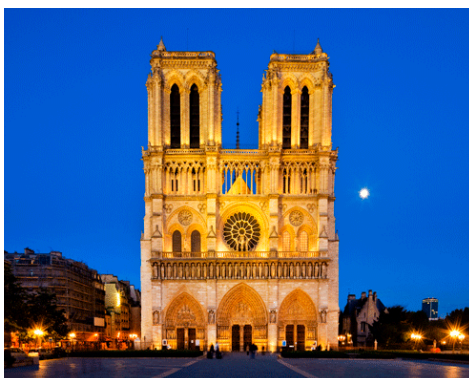
MÉTIERS

→ QUAND NOTRE-DAME RECHERCHE SES RESTAURATEURS

Un appel à compétences est lancé par l'établissement public qui gère la restauration de la cathédrale parisienne.

L'objectif de cet appel est de recenser tous les professionnels qui ont les compétences pour contribuer à la restauration de l'édifice.

Sont ainsi appelés à **se faire connaître avant le 1^{er} novembre (via un questionnaire téléchargeable ici)** tous ceux qui possèdent un savoir-faire et qui peuvent le prouver (Qualibat et autres) en pierre et maçonnerie, sculpture, vitraux, charpente, couverture, menuiserie bois, serrurerie, ferronnerie, peintures murales, métal, nettoyage plomb et sujétions plomb et échafaudage. Chacun est donc sensé pouvoir tenter sa chance. Le général Jean-Louis Georgelin qui gère le chantier



a précisé que ce recensement ne débouchera pas sur une sélection et n'aura aucune incidence sur les consultations à venir ni sur la composition de groupements éventuels.

Il n'est pas non plus une condition préalable à la réponse aux appels d'offres.

Nous invitons tous les artisans susceptibles d'être intéressés à remplir ce bref questionnaire et à y joindre des références de chantiers, quand bien même ils ne seraient pas qualifiés Qualibat. Il importe en effet que les artisans du patrimoine soient présents et n'hésitent pas à promouvoir leurs savoir-faire.